

### Délibération 2023-43

**Point de l'ordre du jour** : VI 6.1

**Objet** : Ouverture d'un poste de MCF réservé à la mutation

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

**Vote unique** :

Le conseil d'administration émet un avis favorable à l'ouverture d'un poste de maître de conférences, réservé à la mutation.

Nombres de votants :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 décembre 2023.

Pour extrait conforme,  
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Nathalie CARRASCO

Classée au registre des délibérations sous la référence :  
CA – 15/12/2023 - D.2023-43

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :  
11/01/2024

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.